

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	43

N° 01/2019

OBJET : Election des représentants au syndicat intercommunal d'action sociale Escaliu

L'an deux mille dix-neuf et le 8 janvier à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 21 décembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Serge DEMANGE, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Régis GRANGE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M^{me} Nadine BARRE donne procuration à M. Serge BAURENS, M. Pascal BAYONI à M. Dominique BLANCHOT, M. Philippe FOURMENTIN à M. Jean-Claude BLANC, M^{me} Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Serge DEMANGE, M. Franck MUNIGLIA à M^{me} Céline GABRIEL, M. Michel COURTIADÉ à M^{me} Sabine PARACHE.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Jean CHENIN, Patrick LACAMPAGNE, Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. Joël MASSACRIER a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2018 actant la liste des membres du syndicat intercommunal d'action sociale Escaliu ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2018 actant la représentation-substitution de la communauté de communes du bassin Auterivain Haut-Garonnais aux communes de Beaumont-sur-Lèze, Lagardelle-sur-Lèze et Venerque au sein du syndicat intercommunal d'action sociale Escaliu, pour la compétence « portage de repas », au 31 décembre 2018 ;

Considérant qu'en application de l'article L5711-3 du CGCT, la communauté de communes du bassin Auterivain Haut-Garonnais sera représentée par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposaient les communes membres avant la substitution, soit 6 titulaires et 6 suppléants ;

Considérant que ces délégués peuvent être désignés parmi les membres titulaires du conseil communautaire ainsi que parmi les conseillers municipaux des communes membres en application de l'article L5711-1 du CGCT ;

Monsieur le Président indique qu'il convient de procéder à l'élection de 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants, au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue.

Considérant l'exposé ci-dessus et les résultats des votes, le conseil communautaire

DESIGNE en tant que représentants de la communauté de communes au syndicat intercommunal d'action sociale Escaliu les délégués suivants :

Titulaires :

Nom	Prénom	Commune
ROUANE	Jean-Claude	Lagardelle-sur-Lèze
JOACHIM	Hélène	Lagardelle-sur-Lèze
BLANCHOT	Dominique	Beaumont-sur-Lèze
PAREDE	Dominique	Beaumont-sur-Lèze
BEZIAT	Denis	Venerque
COURTIADÉ	Michel	Venerque



Suppléants :

Nom	Prénom	Commune
DEJEAN	Serge	Lagardelle-sur-Lèze
MUNOZ	Floréal	Lagardelle-sur-Lèze
TURCK	Arnaud	Beaumont-sur-Lèze
GUILLEM	Pierre	Beaumont-sur-Lèze
ESTANG	Nadia	Venerque
BLANQUET	Philippe	Venerque

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS